

DEC_0118_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ANAÏS GILLES SOCIÉTÉ MA BELLE PAGE POUR 2 INTERVENTIONS CONTE + ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que l'une des missions du RPE inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance en organisant des ateliers d'éveil. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le RPE en cohérence avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Ils sont, le cas échéant, enrichis de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture ;

CONSIDÉRANT que la présente convention a pour objet la réalisation, par Mme Anaïs GILLES, d'animations collectives d'ateliers de pratique artistique auprès des enfants accueillis par les assistants maternels du Territoire du RPE du Clos Normand ; ces animations se doivent de répondre au projet établi par le Relais Petite Enfance.

La Présidente décide de signer la présente convention qui a pour objet la participation d'assistantes maternelles, accompagnées des enfants du territoire du Relais Petite Enfance du Clos Normand, à des animations collectives et d'ateliers de pratiques artistiques réalisées par Mme Gilles Anaïs -domiciliée 288 Sente Saint Michel, 27500 Tourville Sur Pont-Audemer.

Le calendrier des animations proposées par Mme GILLES Anaïs est établi sur une durée de 2 jours soit du 9 juin 2026 au 10 juin 2026.

Le rythme de l'action est de 1 séance par jour répartie sur 2 jours).

La prestation d'animation est réalisée pour un coût total de 336 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place.

Le RPE du Clos Normand s'engage à verser la somme en une fois, en juin 2026.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

